



CEEAC

ECCAS

**XXVI^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT
ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE**

Original : Français

07 juin 2025, Sipopo, République de Guinée Equatoriale.

COMMUNIQUE FINAL

1. La vingt-sixième Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) s'est tenue le 07 juin 2025 à Sipopo, République de Guinée Equatoriale, sous la présidence de **Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Equatoriale, Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.
2. Les Chefs d'État suivants ou leurs Représentants dûment mandatés ont participé au Sommet :
 - **Son Excellence Faustin Archange TOUADERA**, Président de la République Centrafricaine ;
 - **Son Excellence Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République du Congo ;
 - **Son Excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA**, Président de la République Gabonaise ;
 - **Son Excellence Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République Démocratique du Congo.
 - **Son Excellence Carlos Manuel VILA NOVA**, Président de la République Démocratique de São Tomé et Príncipe ;
 - **Son Excellence Mahamat IDRIS DEBY ITNO**, Président de la République du Tchad ;



- **Son Excellence Prosper BAZOMBANZA**, Vice-Président de la République, Représentant **Son Excellence Évariste NDAYISHIMIYE**, Président de la République du Burundi ;
 - **Le Très Honorable Dr. Edouard NGIRENTE**, Premier Ministre, Représentant **Son Excellence Paul KAGAME**, Président de la République du Rwanda.
 - Excellence **Monsieur Tête Antonio**, Ministre des Relations Extérieures, représentant **Son Excellence João Manuel GONÇALVES LOURENÇO**, Président de la République d'Angola ;
 - Excellence **Monsieur Lejeune MBELLA MBELLA**, Ministre des Relations Extérieures Représentant **Son Excellence Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun ;
3. Ont également participé à la session :
- **L'Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO**, Président de la Commission de la CEEAC ;
 - **Monsieur Abdou ABARRY**, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique Centrale et Chef du Bureau Régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA) ;
 - **Dr Jean KASEYA**, Directeur général du CDC Afrique, Représentant de S.E. Mahmoud Ali Youssouf, Président de la Commission de l'Union Africaine.
 - Organisée sur le thème « *Consolider les acquis de la réforme de la CEEAC pour accélérer l'intégration régionale et la construction d'une communauté de destin en Afrique Centrale* », la Conférence s'est ouverte par une cérémonie solennelle au Centre International des Conférences de Sipopo, en Guinée Equatoriale. Elle a été ponctuée par les allocutions du Dr Jean KASEYA, Directeur général du CDC Afrique, de Monsieur Abdou ABARRY, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique Centrale et Chef de l'UNOCA, de l'Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO, Président de la Commission de la CEEAC ainsi que le discours d'ouverture de **Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Equatoriale, Président en Exercice de la CEEAC.
5. La Conférence a exprimé sa haute appréciation à **Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO**, pour la bonne organisation de cette XXVI^{ème} Session Ordinaire qui a permis de rassembler la majorité les Chefs d'État et de Gouvernement des États membres de la CEEAC et les Premières Dames.



Sur les rapports

6. La Conférence a suivi la présentation du rapport du Conseil des Ministres et a entériné les recommandations des Ministres sur les matières soumises à son appréciation. Elle a félicité le Conseil des Ministres pour le travail accompli et la pertinence de ses délibérations.
7. La Conférence a pris connaissance du Rapport de Performance de la Communauté pour la période de Janvier 2024 à mai 2025, présenté par le Président de la Commission. Elle en a pris acte et rendu un hommage appuyé au Président de la Commission et à toute son équipe pour l'engagement et la dynamique impulsée pour l'atteinte des objectifs fixés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, nonobstant les difficultés liées au manque de ressources financières. La Conférence a invité le Président de la Commission et son équipe à persévérer dans la même dynamique jusqu'à la fin de leur mandature.
8. La Conférence s'est félicitée de l'adoption des textes juridiques permettant l'opérationnalisation des organes manquants de la Communauté, notamment ceux relatifs aux modalités de désignation des Membres du Parlement, de la Cour de Comptes et de la Cour de Justice de la Communauté. Avec la mise en place de ces institutions, la Conférence fait un double pari, celui de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance financière. Ces institutions montrent l'attachement de la Conférence aux valeurs exprimées dans le préambule et l'article 3 du Traité révisé. Elles créent les conditions de la sécurité juridique et de la performance financière susceptibles de générer des dividendes de l'intégration régionale pour les citoyens de la Communauté.
9. La Conférence a salué l'effort déployé par la Commission pour accélérer l'opérationnalisation de l'Organisation pour la Santé de l'Afrique Centrale (OSAC). Cet effort s'inscrit dans le cadre du processus d'harmonisation des politiques, programmes et instruments d'intégration entre la CEEAC et la CEMAC, notamment dans les domaines de la santé en vue de contribuer au développement humain, économique et social de la région.
10. La Conférence a noté les efforts accomplis par la Commission dans la mise en œuvre de la feuille de route pour l'opérationnalisation de la Zone de Libre-Échange de la CEEAC. A cet effet, elle instruit la Commission d'organiser une session du Comité Technique Spécialisé Marché Commun, Affaires Économiques Monétaires et Financières, au mois de juillet 2025, en vue d'évaluer la mise en œuvre de ladite feuille de route et de déterminer les modalités d'implémentation effective de la zone de libre-échange dans les La



États qui sont en conformité. La Conférence a fixé la date du lancement opérationnel de la zone de libre-échange de la CEEAC au 30 août 2025 avec les États qui seront prêts en observant le principe de la géométrie variable pour l'adhésion ultérieure des autres États membres, conformément aux principes énoncés à l'article 3 alinéa a) du Traité révisé.

11. La Conférence a salué les efforts déployés par la Commission dans la mise en œuvre des projets « phares » d'infrastructures nonobstant les difficultés financières auxquelles elle fait face. Elle félicite la République centrafricaine et la Commission de la CEEAC pour les progrès notables réalisés dans le cadre du projet CD14. Dans ce cadre, elle instruit la Commission, de jouer pleinement son rôle de facilitateur, notamment à travers l'organisation du Comité Technique Mixte du projet, la coordination interétatique et la mobilisation des appuis techniques et logistiques nécessaires. En outre, elle instruit la Commission de poursuivre le plaidoyer auprès des partenaires pour la mobilisation des ressources additionnelles et engager auprès des États membres et des Partenaires, une action urgente visant à garantir l'utilisation effective des fonds déjà mobilisés, en vue d'atteindre les résultats escomptés.
12. La Conférence a réitéré l'importance de doter la Communauté des moyens financiers autonomes appropriés pour la réalisation de ses programmes et projets intégrateurs. À cet effet, la Conférence a pris acte du paiement d'une partie des arriérés de contributions par certains États membres et de l'annonce faite par d'autres dans ce sens. Elle a demandé aux États membres qui n'ont pas encore inséré la CCI dans leurs lois des finances respectives, de le faire au plus tard le 31 décembre 2025 et de mettre en œuvre intégralement la CCI à partir de janvier 2026.
13. En outre, la Conférence a instruit la Commission de la CEEAC de se rapprocher dans les meilleurs délais de chaque Etat membre concerné pour faire un état des lieux de la dette et conclure un échéancier d'apurement.
14. La Conférence a pris acte de l'état d'avancement du processus de sélection de la nouvelle équipe dirigeante de la Commission. Elle a pris note du calendrier proposé par le Conseil des Ministres et instruit la Commission de mettre en place toutes les conditions nécessaires afin que la nouvelle équipe prête serment au plus tard le 31 août 2025.

Sur la situation politique et sécuritaire

15. La Conférence a suivi le rapport-bilan sur le processus de transition politique en République Gabonaise, présenté par **Son Excellence Professeur La** Conférence



Faustin Archange TOUADERA, Facilitateur de la CEEAC pour la transition en République Gabonaise. Elle l'a félicité pour la bonne conduite de la mission de Facilitation.

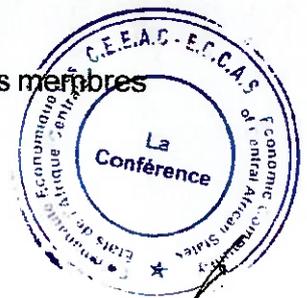
16. La Conférence a félicité chaleureusement le **Président Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA** pour la bonne conduite du processus de transition en République Gabonaise, notamment l'organisation réussie du référendum constitutionnel du 16 novembre 2024 et de l'élection présidentielle du 12 avril 2025. La Conférence lui a réaffirmé la détermination de la Communauté à œuvrer à ses côtés pour consolider l'acquis que représente la réussite de ce processus de transition.
17. La Conférence se félicite de la réussite des processus de transitions politiques au Gabon et au Tchad qui constituent un gage de stabilité politique et sécuritaire régional et un couronnement des efforts de facilitation de la CEEAC auprès de ces deux Etats membres. Elle instruit la Commission de s'appuyer sur ce double succès pour intensifier son travail dans le domaine de la coopération politique, en général, et de la gouvernance démocratique, en particulier, conformément à l'article 36 du Traité révisé de la CEEAC.
18. La Conférence a suivi également une synthèse du rapport sur la situation politique et sécuritaire de la région, présentée par le Président de la Commission.
19. A cet effet, elle a pris note du contexte politique et sécuritaire de la région caractérisé par plusieurs menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité régionales, notamment, l'activisme des groupes armés et des mouvements terroristes dans la région, l'impact de l'activisme des groupes terroristes dans la bande sahélo-saharienne et les crises en Lybie et au Soudan avec des graves implications économiques, sécuritaires et humanitaires pour la région d'Afrique Centrale.
20. La Conférence a reçu une information sur la situation à l'Est de la République Démocratique du Congo, notamment les initiatives relatives à la résolution du conflit entre cet Etat membre et la République du Rwanda. La Conférence a exprimé son soutien sans réserve auxdites initiatives et exhorté les deux Etats membres à exploiter les voies et moyens pacifiques pour résoudre leur conflit. Elle a encouragé la République du Rwanda à mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la Déclaration de la VI^{ème} session extraordinaire de la Conférence tenue à Malabo, le 07 Février 2025, relatives « au retrait immédiat des Forces de Défense Rwandaises du territoire congolais ».



21. Tenant compte de l'importance du Mécanisme régional de coopération policière et judiciaire de l'Afrique centrale dans l'architecture de Paix et Sécurité de la région, la Conférence instruit la Commission de prendre toutes les dispositions relatives à l'opérationnalisation de ce mécanisme dans le plus bref délai.
22. Dans le même ordre d'idées, la Conférence a instruit la Commission de prendre toutes les dispositions pour rendre opérationnel, le protocole sur la gouvernance intégrée des frontières en Afrique Centrale.
23. La Conférence s'est félicitée de l'organisation apaisée des élections en République Gabonaise et en République du Burundi. Elle a formulé le vœu pour que les échéances électorales prévues en 2025 au Gabon, au Cameroun et en RCA se déroulent dans les mêmes conditions.
24. La Conférence a félicité la République Démocratique du Congo pour sa brillante élection en tant que membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour la période janvier 2026 – décembre 2027 et son élection à la vice-présidence de la 80ème Assemblée Générale de l'ONU. Elle lui a rassuré de son soutien indéfectible tout au long de son double mandat à l'ONU qu'il souhaite fructueux et propice à l'avancement de l'agenda continental africain, en général, et de l'Afrique centrale, en particulier.

Adoption des décisions et recommandations

25. En formation Conférence Maritime de l'Afrique Centrale (COMAR), la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a adopté, sur proposition du Conseil des Ministres, les Décisions ci-après :
 - Décision portant approbation de la politique intégrée des mers et des eaux continentales partagées des États membres de la CEEAC ; et
 - Décision portant approbation de la Stratégie de gouvernance de l'espace maritime et des eaux continentales partagées de la CEEAC.
26. Au terme de ses délibérations, la XXVIe Session Ordinaire a adopté, sur proposition du Conseil des Ministres, les Décisions ci-après :
 - Décision portant modalités d'organisation de l'élection des membres du Parlement de la CEEAC ;
 - Décision portant modalités de sélection et de désignation des membres de la Cour des Comptes de la CEEAC ;



- Décision portant modalités de sélection et de désignation des membres de la Cour de Justice de la CEEAC ;
- Décision portant statut et recrutement des premiers responsables des Institutions spécialisées ;
- Décision portant régularisation du statut de l'Organisation de la Santé de l'Afrique Centrale (OSAC).

Information sur le processus de rationalisation des CERs en Afrique Centrale

27. La Conférence a été informée de la tenue d'un Sommet extraordinaire conjoint des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC et de la CEMAC, consacré au processus de rationalisation des CER en Afrique Centrale, le 18 juillet 2025 à Yaoundé.

Information sur le Réseau Africain des Fédérations des Femmes Rurales (RAFER)

28. La Conférence a été saisie d'une demande d'accréditation du Réseau Africain des Fédérations des Femmes Rurales dont l'objectif est de mieux structurer les organisations et activités des femmes rurales et œuvrer à leur autonomisation économique.
29. La Conférence approuve la demande et instruit la Commission, de se saisir de cette question et de l'examiner conformément aux textes en vigueur au sein de la Communauté.

Information sur la résolution de la 79ème Assemblée Générale des nations Unies de la décennie 2027-2036 sur le boisement et le reboisement et la Déclaration de Brazzaville sur l'afforestation et e reboisement

30. La République du Congo a informé la Conférence de l'adoption par la 79ème Assemblée Générale de la Nations Unies, de la proposition qu'elle a soumise sur la « Décennie des Nations Unies pour le boisement et le reboisement dans le cadre d'une gestion durable des forêts (2027-2036) ».
31. La Conférence a félicité la République du Congo pour cette importante initiative et marqué son soutien aux actions à mener pour la mise en œuvre de la Décennie et instruit la Commission d'en assurer la coordination technique.

De la passation des pouvoirs

32. La Conférence a différé à un autre moment le passage de la présidence en exercice tournante de la Communauté à la République du Rwanda.



par conséquent, décidé de maintenir **SEM. OBIANG NGUEMA MBASOGO** comme Président en Exercice de la Communauté pour une période supplémentaire d'une année.

33. En outre, la Conférence a chargé Son Excellence **OBIANG NGUEMA MBASOGO** de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de garantir l'implication de la CEEAC dans toutes les initiatives en cours consacrées à la résolution de la crise en RDC et dans les Grands-Lacs, notamment la médiation de l'Union Africaine, l'effort conjoint de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe ainsi que les Initiatives de Washington et de Doha.

Clôture des travaux

34. La Conférence a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple frère de la République de Guinée Équatoriale pour la qualité de leur hospitalité ainsi que pour toutes les marques d'attention et les soutiens multiformes dont les délégations des États membres et la Commission ont été l'objet pendant leurs séjours de travail dans le cadre de la Présidence en exercice de la République de Guinée Équatoriale.
35. La Conférence a exprimé toute sa gratitude et félicité **Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Équatoriale, pour sa grande sollicitude à l'égard des affaires de la Communauté et pour toutes les facilités mises à la disposition des délégations des États membres pour le plein succès de cette XXVI^{ème} Session ordinaire.

Fait à Sipopo, le 07 juin 2025

